

1 Déclaration de conformité UE

Cette déclaration atteste que l'appareil est conforme aux spécifications normalisées pour les appareils et accessoires électriques ainsi qu'aux spécifications normalisées de sécurité et de validation du système de la société du fabricant.

Seul le fabricant assume la responsabilité d'établir cette déclaration de conformité UE.

1.1 Validité du produit

Cette déclaration est valide pour les produits ou versions de produits suivants :

- **822 Titration Curve Simulator**

Appareil de contrôle BPL permettant de vérifier le système. Tous les câbles de connexion et adaptateurs nécessaires sont inclus.

1.2 Directives

L'objet de la déclaration, décrit ci-dessus, est conforme aux législations harmonisées en vigueur dans l'Union :



- **2014/35/UE – Directive basse tension, DBT**

Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension ; Journal officiel de l'UE L96, 29/03/2014, pages 357-374

- **2014/30/UE – Directive compatibilité électromagnétique, CEM**

Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique ; Journal officiel de l'UE L96, 29/03/2014, pages 79-106

- Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ; Journal officiel de l'UE L174, 01/07/2011, pages 88-110

1.5

Metrohm AG, Ionenstrasse, CH-9100 Herisau/Suisse

Metrohm AG est titulaire du certificat ISO 9001 délivré par SQS – Système de gestion de la qualité pour le développement, la production et la commercialisation d'instruments et d'accessoires d'analyse.

Herisau, 7 janvier 2019

P. Hunzler

P. Hunziker

Vice-président,
Directeur du développement

Dr. H. Lohar

M. Saba

Directeur de la gestion qualité
et des affaires réglementaires